

COMMUNE Meunet-sur-Vatan
Code_insee: 36122

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

jeudi 13 juin 2019

Gestionnaire : D.D.T. - SPREN/Unité Eau

Cité Administrative - Bd George Sand
C.S. 60616

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	A4	Description	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
famille:	Conservation des eaux		
1692	Arrêté préfectoral du 24/03/1995 n° 95-E-438 DDAF/011, portant création d'une servitude de passage pour l'entretien des berges des cours d'eau de : Le Pozon, Le Pot et Le Meunet. La commune de Meunet-sur-Vatan est concernée par le cours d'eau du Meunet qui nécessite des travaux périodiques de curage, de faucardement, afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux et d'atténuer l'effet des débordements dommageables pour les cultures et les lieux habités. Lors des travaux, une servitude de libre passage des engins mécaniques de curage et de faucardement d'une largeur de 4 m sur les berges est applicable.		

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	EL5	Description	Servitudes de visibilité sur les voies publiques
famille:	Circulation routière		
1308	Arrêté préfectoral du 25/07/1980 N° 80.3110 EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des chemins départementaux et communaux Embranchement RD 2/RD 2A au PK 24,114 : 50 m de zones triangulaires à débarasser et à maintenir libres de toutes plantations.		

Code S.U.P.	EL7	Description	Servitudes d'alignement
famille:	Circulation routière		

2108

Arrêté préfectoral du

La commune est concernée par le plan d'alignement de la RD 2 dans la traverse du bourg, plan de 1860.

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes

Zone Aéroportuaire

CS14321

44343

BOUGUENAIS Cedex

Code S.U.P.

T7

Description

Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

famille:

Circulation aérienne

1646

Arrêté Interministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

Gestionnaire : GRTgaz - REGION CENTRE ATLANTIQUE

Service Travaux Tiers & Urbanisme

62, rue de la Brigade Rac

ZI de Rabion

16023

ANGOULEME Cedex

Code S.U.P.

I3

Description

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

famille:

Gaz

1309

Code de l'Environnement du 01/06/1970

SERVITUDE RELATIVE A L'IMPLANTATION DE L'OUVRAGE :

- ROUSSINES - MERY/CHER : canalisation diamètre 500

Sur cette canalisation une bande de servitude forte de 10 m de largeur totale est instaurée : 5 m de part et d'autre de la canalisation.

Dans la bande de servitude forte :

- Sauf accord préalable de GRT Gaz il n'est pas autorisé de constructions, ou plantation d'arbres ou d'arbustes (à l'exception des vignes et arbres basses-tiges de moins de 2,70 m de haut), ni aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur.
- Aucune voie de circulation ne pourra être établie sur le tracé de la bande de servitude
- Seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de hauteur et dont les racines descendent à moins de 0,6 m, sont autorisés.
- Les modifications de profil du terrain doivent être soumises à l'accord de GRTgaz dans le cadre du maintien de la cote de charge réglementaire au-dessus de la génératrice supérieure de notre canalisation dans la bande de servitudes forte.
- Le stockage de matériaux dans la bande de servitudes de l'ouvrage est à proscrire
- L'implantation de clôtures devra faire l'objet d'un accord avec GRTgaz.

Il y a lieu également de rappeler :

- à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le "Guichet Unique des réseaux" (téléservice : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) ou à défaut de se rendre en mairie, afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT).
- aux exécutants de travaux (y compris ceux réalisant les voiries et branchements divers) de consulter également le Guichet Unique des réseaux et d'adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

2175

Arrêté préfectoral du 14/06/2016

N° 2016-274-DDCSPP instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilée, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport.

Les dispositions applicables à ces servitudes sont fixées dans l'arrêté préfectoral annexé à la présente liste.

Gestionnaire : Direction Interdépartementale des Routes du Centre Ouest

District A 20
La Lande du Chazaud

87220 FEYTIAT

Code S.U.P.	EL11	<i>Description</i>	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, déviations ou voies express
<i>famille:</i>	Circulation routière		
1645	Décret ministériel du 12/12/1990 La commune est concernée par la traversée de l'autoroute : - A20		